

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS DE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2009

DOSSIER : R-3690-2009

RÉGISSEURS : M. RICHARD CARRIER, président
M. GILLES BOULIANNE
M. JEAN-FRANÇOIS VIAU

AUDIENCE DU 4 SEPTEMBRE 2009

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT
Me AMÉLIE CARDINAL
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me VINCENT REGNAULT
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (GM);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
Me OLIVIER CHAREST
procureurs de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Option consommateurs (OC);

Me ANNIE GARIEPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me JOHN HURLEY
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

R-3690-2009
4 septembre 2009

- 4 -

TABLE DES MATIERES

	PAGE
REPRÉSENTATIONS	5



L'AN DEUX MILLE NEUF, ce quatrième (4e) jour du
mois de septembre :

REPRÉSENTATIONS

M. GILLES BOULIANNE :

Bon matin tout le monde. Ce matin, on ne procédera pas à l'audience telle que prévue. Notre collègue, Richard, s'est blessé ce matin. Faites-vous-en pas, il n'est pas malade, il s'est levé rapidement puis il a descendu l'escalier, il a une entorse ou un claquage, si on veut, au mollet. Il ne file pas très bien. Je lui parle depuis huit heures (8 h) ce matin. Donc, étourdissements, pas en forme pour écouter l'audience, audience qui est, à l'avis de la formation puis de la Régie, est très importante. Donc, on veut avoir toutes nos capacités comme régisseurs pour prendre une bonne décision pour bien comprendre.

Donc, la Régie vous propose ce matin de modifier le calendrier de la façon suivante. Il y a eu quelques consultations qui se sont faites, notamment pour tenir compte de la présence d'experts qui viennent de l'extérieur.

Donc, le calendrier proposé : Aujourd'hui, il n'y aurait pas d'audience. On commencerait mardi matin le huit (8) septembre. Et la journée de mardi

débuterait à dix heures (10 h) et puis on entendrait la preuve de Gaz Métropolitain sur les autres sujets. Si vous travaillez avec le calendrier, là, ça veut dire que la journée du neuf (9), mercredi le neuf (9) où est-ce qu'on entendait le Plan d'approvisionnement, les résultats de l'examen sur le facteur exogène, le développement du marché résidentiel, débuterait mardi matin dix heures (10 h). Et on essaierait également de poursuivre le plus possible dans la journée de jeudi, si c'est possible, c'est-à-dire dans la journée du mercredi.

En fait, mercredi le neuf (9), on poursuivrait la preuve de Gaz Métropolitain et on débuterait les preuves des intervenants. Ça serait mercredi le neuf (9), la preuve des intervenants, sur les autres sujets que la preuve sur le taux de rendement puisque jeudi et vendredi, soit le dix (10) et le onze (11) septembre, on poursuivrait la preuve sur le taux de rendement. Autrement dit, il y aurait la suite, la poursuite, si on veut, du contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métropolitain. Par après, on passerait à la preuve de l'ACIG avec procédure normale, contre-interrogatoires de l'ACIG et contre-preuve en fin

de journée. Je vous ai bien dit, c'est le dix (10) et le onze (11). Donc, vendredi, probablement la contre-preuve de Gaz Métropolitain.

C'est sûr que ces journées-là vont être des journées assez longues. Donc, on pourrait dépasser facilement les dix-sept heures (17 h). C'est l'habitude dans ces dossiers-là de Gaz Métro. Nous vous suggérons également de réserver la journée de lundi le quatorze (14), journée pour laquelle on n'avait pas prévu d'audience. Mais de toute façon, ce qu'on va faire, c'est qu'au cours de la semaine prochaine, la Régie va faire le point sur le calendrier.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des remarques? Est-ce que c'est assez clair? C'est clair. Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Peut-être rapidement. Effectivement, vous aviez raison lorsque vous avez mentionné qu'il y avait eu plusieurs consultations avant que vous entriez. Évidemment, Gaz Métro, on est en train de faire des appels et tout ça pour vérifier et s'assurer de la disponibilité de tout le monde. S'il y a un problème quelconque, c'est certain qu'on va prendre, on vous en informera le plus rapidement

possible. Puis on va tenter de... la question du taux de rendement de vraiment la compléter le jeudi et le vendredi dix (10) et onze (11), parce qu'il y a d'autres contraintes de la part de nos experts le quatorze (14) et tout ça. Mais de notre côté, on va tout faire pour être disponible. Je suis disponible. On va tous se croiser les doigts simplement pour que ma femme n'accouche pas, puisqu'elle est prévue pour le seize (16) septembre. Alors c'est tout.

M. GILLES BOULIANNE :

Merci. Maître Sarault.

Me GUY SARAULT :

De mon côté, alors, essentiellement, j'ai trois personnes ressources : monsieur Jean-Benoît Trahan, docteur Booth, monsieur Gorman. Les contraintes... Puis il y a également monsieur Murray Newton aussi qui va être sur le panel pour la preuve de l'ACIG. Monsieur Newton et monsieur Gorman n'ont pas de contrainte particulière dans ces plages de dates-là. Ça, ça va bien.

Dans le cas de monsieur Trahan, il m'informe que les journées des huit (8), donc mardi le huit (8), jeudi le dix (10), il devrait quitter au plus tard à onze heures trente (11 h 30) pour

être à Sherbrooke pour des obligations qui ne peuvent pas être reculées. Alors, mardi, si on fait une preuve sur les autres sujets, ça serait peut-être bon que la preuve sur les autres sujets, comme le tarif DM et le tarif D4 qui concernent monsieur Trahan pour lesquels on a une preuve, soit présentée pendant cette plage-là et que notre preuve sur ces autres sujets-là soit présentée dans des journées de disponibilité de monsieur Trahan. Ça pourrait être le neuf (9) par exemple où il n'a pas de contrainte, je pense.

Du côté de monsieur Booth, monsieur Booth n'est pas disponible le neuf (9), mais ce n'est pas prévu pour le taux de rendement. Donc, ça, ce n'est pas un problème. Cependant, les dix (10) et onze (11), il est entièrement disponible. Et cependant, le treize (13) septembre prochain, il s'envole pour l'Inde, et il va y rester jusqu'à la fin septembre. Alors, une continuation possible le quatorze (14) pour le taux de rendement est absolument impossible pour monsieur Booth.

Dernière remarque. Pour le dix (10). Je ne sais pas, évidemment la logique des choses voudrait qu'on continue avec le contre-interrogatoire du panel de Gaz Métropolitain par la Régie et par les

membres de la formation. Et après ça, c'est la preuve de l'ACIG. Or, le dix (10), monsieur Trahan a la même contrainte que le huit (8). Il doit quitter à onze heures trente (11 h 30). Je ne sais pas comment est-ce qu'on peut accommoder ça. Je le signale à la Régie que la présence des choses qui requièrent la présence de monsieur Trahan pour le taux de rendement, ça devrait être n'importe quand les dix (10) et onze (11) sauf le dix (10) après-midi.

M. GILLES BOULIANNE :

Moi, mon premier réflexe pour jeudi le dix (10) où est-ce que devrait se poursuivre l'audience sur le taux de rendement et notamment après la fin du contre-interrogatoire, la preuve de l'ACIG, il y aurait peut-être possibilité de commencer plus de bonne heure, mais plus de bonne heure. C'est mon premier réflexe, mais j'aimerais consulter parce que c'est des choses qu'on aime moins faire parce qu'il y a beaucoup de gens impliqués. Le problème, ce n'est pas de commencer de bonne heure. Le problème, c'est que tout le monde sache qu'on commence plus de bonne heure. Ça fait que là il faudrait que je vérifie avec...

Me GUY SARAULT :

Bien, par exemple, le contre-interrogatoire de la Régie sur le taux de rendement, je ne sais pas s'il était possible... parce que je n'ai pas besoin de monsieur Booth pendant que maître Legault contre-interroge et je comprends qu'il y en a pour trois heures, si ça pouvait être fait... Ah! Non, il y a Carpenter qui n'est pas là le neuf (9). J'allais dire mercredi après-midi le neuf (9), mais en allant le dire, je réalise qu'il y a une contrainte.

M. GILLES BOULIANNE :

Parce que notre contre-interrogatoire, nous autres, du panel de Gaz Métropolitain, il y a effectivement plusieurs questions. On a prévu là une certaine période.

Me GUY SARAULT :

Maître Legault a parlé de trois heures.

M. GILLES BOULIANNE :

Et ça pourrait être... ça pourrait peut-être se poursuivre après la présentation de Booth, excusez, du docteur Booth, votre présentation de l'ACIG, donc... En tout cas, écoutez, ça commence là...

O.K. Allez-y.

Me GUY SARAULT :

Le procureur lui est disponible en tout temps, pour conclure.

Me VINCENT REGNAULT :

J'ai la proposition suivante à faire. Dans un premier temps, on a eu la confirmation là de l'ensemble de nos témoins qu'ils étaient disponibles mardi, donc il n'y a pas de problème pour Gaz Métro.

Relativement à la contrainte de monsieur Trahan pour mardi après-midi, ce qu'on propose à la Régie pour permettre à monsieur Trahan d'être présent, lorsque Gaz Métro fera sa preuve sur le tarif DM, c'est de traiter du tarif DM en commençant mardi matin. Donc, plutôt que de commencer avec le plan d'appro, comme il était prévu pour le mercredi neuf (9) septembre, commencer avec la preuve de Gaz Métro sur les enjeux du marché commercial, tarif DM, DM et D4, c'est ça. Oui, oui, DM et D4, effectivement.

M. GILLES BOULIANNE :

Ça fait que, si je comprends bien, on réglerait la problématique soulevée par l'absence de monsieur Trahan.

Me VINCENT REGNAULT :

Oui. Juste en partie, mardi. Pour la problématique de jeudi, je propose...

M. GILLES BOULIANNE :

Et je veux juste... Je m'excuse, Maître Regnault.

Me VINCENT REGNAULT :

Oui. Oui.

M. GILLES BOULIANNE :

Et je comprends que si on règle juste en partie, Madame Durand, c'est le fait qu'il faut contre-interroger après le témoin de l'ACIG, c'est-à-dire monsieur Trahan.

Me VINCENT REGNAULT :

Non, là je parle de la preuve de Gaz Métro. Gaz Métro présenterait sa preuve mardi matin sur le tarif DM et D4. Et monsieur Trahan pourrait être ici pour écouter et assister son procureur, si son procureur souhaite poser des questions. O.K.

Ensuite, monsieur...

Me GUY SARAULT :

Si j'ai des questions là-dessus, ça va être très court. Le contre-interrogatoire sur ces questions-là, ça va être très très court.

Me VINCENT REGNAULT :

Moi, je me méfie des avocats qui disent que ça va

être court parce que...

Me GUY SARAULT :

Pas plus que trois heures.

Me VINCENT REGNAULT :

C'est ça. Je suis le premier à pêcher par... à commettre des erreurs dans mes estimations de temps. Mais, ceci étant dit, donc, ça, mardi matin, monsieur Trahan pourrait être présent pour entendre la preuve de Gaz Métro et donc assister son procureur s'il souhaite poser des questions. Et ensuite, Gaz Métro continuera avec sa preuve sur les autres sujets du taux de rendement. Et probablement mercredi, les intervenants feront leur preuve et, notamment, monsieur Trahan de l'ACIG, qui est disponible le neuf (9), pourra faire sa preuve sur le tarif DM et D4. Donc, ça règle la première non-disponibilité de monsieur Trahan.

Relativement à jeudi, j'ai une solution qui sort un peu de l'ordinaire qui, en fait, va... commet une légère entorse à la procédure, mais qui, je pense, pourrait convenir à tout le monde. Ce que je vous suggère, c'est que jeudi matin, le contre-interrogatoire de mes experts soit suspendu, qu'on permette à l'ACIG de faire sa preuve qui va durer environ deux heures. Donc, monsieur Trahan aura le

temps de faire sa présentation. Ensuite, on pourra suspendre la preuve de l'ACIG, permettre au procureur de la Régie de faire son contre-interrogatoire jeudi après-midi et vendredi matin, moi, je contre-interrogerai le panel de l'ACIG à l'égard du taux de rendement. Et, ensuite, on pourra enchaîner, bon, évidemment, le contre-interro de la Régie, vos questions et possiblement la contre-preuve en fin de journée vendredi.

M. GILLES BOULIANNE :

Ça me paraît acceptable à première vue. Maître Sarault.

Me GUY SARAULT :

J'ai soulevé cette possibilité-là avec monsieur Newton qui, hélas, a dû quitter pour des téléphones urgents à faire de son côté et il était opposé à l'idée de présenter notre preuve entre la... avant la fin complète du contre-interrogatoire du panel de Gaz Métro, aux motifs que les témoins de Gaz Métro pourraient tenir compte des présentations de la preuve en chef de l'ACIG aux fins de leurs réponses en contre-interrogatoire, ce qui déséquilibre le processus normal.

Une suggestion alternative, moi, je vois que mardi, le mardi matin, personne semble avoir

de... Le huit (8), est-ce qu'il est disponible
monsieur Carpenter?

Me VINCENT REGNAULT :

Il est en Australie.

Me GUY SARAULT :

Il est toujours en Australie.

Me VINCENT REGNAULT :

Il va être de retour mercredi.

Me GUY SARAULT :

Alors, je n'ai pas le...

M. GILLES BOULIANNE :

Il n'y a pas de solution.

Me GUY SARAULT :

Je n'ai pas le mandat, en tout cas, de... au moment
où on se parle, d'accepter ce compromis-là sans
revenir à monsieur Newton, président de l'ACIG, qui
m'a donné les instructions que je viens de vous
décrire.

M. GILLES BOULIANNE :

Parfait. Je vois très bien la contrainte. Maître
Legault.

Me LOUIS LEGAULT :

Écoutez, Monsieur Boulianne, j'avais un peu la même
préoccupation que mon confrère par rapport au fait
que le témoignage des témoins de l'ACIG avant mon

contre-interrogatoire. Moi personnellement, je n'avais pas objection à contre-interroger tout le monde et qu'il y ait un arrangement s'il n'y avait pas de contrainte, mais j'étais sensible à cette contrainte soulevée par maître Sarault.

M. GILLES BOULIANNE :

Bonjour, Maître Turmel.

Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour. Alors, je veux rappeler l'existence d'autres intervenants. Mais... mais je partage bien sûr...

M. GILLES BOULIANNE :

Soyez assuré...

Me ANDRÉ TURMEL :

... le dialogue...

M. GILLES BOULIANNE :

... Maître Turmel qu'on ne vous avait pas oublié.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait. Non, je comprends bien la situation. Nous tentons d'être de bon aménagement. Simplement pour souligner, bon, la preuve de l'ACIG, évidemment, c'est également aussi la preuve des autres intervenants consommateurs à tout le monde, c'est le cas de la FCEI, et nous avons un intérêt nous aussi à ce que ça se poursuive dans les meilleures

circonstances, et que l'on suive l'ordre logique qu'on vient d'évoquer me semble déroger à ce principe-là, ça rend les choses plus difficiles et ça donnerait peut-être quant à moi un avantage inattendu. Puis ce n'est pas ça qu'on souhaite personne.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'horaire que vous avez suggéré, donc devancer à mardi, moi, j'aimerais simplement vous dire, nous, la FCEI, nous n'avons pas de difficulté avec ça. Avec tout ce que vous avez dit, sauf, moi, j'ai un empêchement majeur mardi après-midi, je ne peux pas être ici. Je ne peux pas déplacer la rencontre. Et vraisemblablement, on avait déjà assurément des questions en contre-interrogatoire dans nos dossiers qui nous intéressaient.

Je ne veux pas perturber la preuve, mais le cas échéant, si je dois quitter, je n'ai pas pu poser mes questions, j'aimerais qu'on me réserve le droit de les poser probablement plus tard dans la semaine ou le lundi avec le panel qui restera sans perturber par ailleurs. Mais il est important. Et dans ce cas-ci, je ne peux pas être remplacé par un autre avocat de notre cabinet.

M. GILLES BOULIANNE :

D'accord. Merci, Maître Turmel. On a pris bonne note de vos contraintes. Ce n'est pas facile. Mais à première vue, ce que je vois, c'est que mardi matin, on pourrait procéder quand même. Jusqu'à date, il n'y a pas de problème à procéder. Monsieur Hennekens.

M. YVES HENNEKENS :

Oui. Au nom de maître Cadrin qui est absent, je sais qu'il est indisponible mardi. Je ne sais pas...

M. GILLES BOULIANNE :

Ça a déjà été mentionné. On a déjà eu une lettre là-dessus, je crois.

M. YVES HENNEKENS :

Pour mardi? Non, c'était vendredi, aujourd'hui qu'il était en cour. Mais mardi...

M. GILLES BOULIANNE :

Maître Sicard. Vous allez nous donner une petite seconde. Madame Durand, j'aimerais qu'on prenne les contraintes. Effectivement, de savoir s'il a des questions à poser. D'après ce que je peux voir ici sur l'horaire de mardi matin le huit (8), l'UMQ a demandé de contre-interroger deux panels, c'est-à-dire le DM, le tarif DM, je m'excuse d'y aller...

et tout ce qui concerne la variation des volumes et le réchauffement climatique, le facteur exogène.

Bon. O.K. Ça devient compliqué.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Comme je l'ai mentionné à madame Durand, donc pour ce qui est de notre panel de témoins, nous avons une contrainte durant une partie de la journée du onze (11), qui est en train de se régler puisque nous sommes en mesure de passer le huit (8), le neuf (9), le dix (10) selon ce qui peut accommoder la Régie.

M. GILLES BOULIANNE :

Merci, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Et pour ce qui est des deux questions que j'ai à poser au panel de Gaz Métro sur le taux de rendement, je peux les poser n'importe quel jour. Donc, ça me conviendrait.

M. GILLES BOULIANNE :

Merci, Maître Neuman. Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour. Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Vous avez annoncé... Je comprends qu'on va avoir un horaire très chargé. Le mardi, je suis disponible et on sera prêt à contre-interroger

les panels qu'on veut interroger de Gaz Métro. Pour le mardi, il n'y a pas de problème. Ça va être une journée très pleine. Donc, on serait les premiers, selon l'horaire, à présenter notre preuve le mercredi. On ne pourra pas répondre à cette demande de la Régie et être en mesure de présenter notre preuve le mercredi matin. Ça, je peux vous dire qu'avec les horaires qu'on a et ce que je dois déplacer pour être ici le mardi, là, ce sera impossible.

M. GILLES BOULIANNE :

Je dois avouer que je suis loin d'être convaincu que, mercredi matin, l'UC puisse présenter sa preuve de bonne heure parce qu'il va falloir terminer les preuves, les différents panels de Gaz Métro. Et j'imagine que la présentation de UC serait plus tard en journée mercredi.

Me HÉLÈNE SICARD :

Vous comprendrez avec moi...

M. GILLES BOULIANNE :

Est-ce que mercredi toute la journée vous êtes disponible? C'est-à-dire peut-être pas le matin mais...

Me HÉLÈNE SICARD :

Ce n'est pas une question de disponibilité, c'est

une question de préparation et de présentation. On avait la journée de mardi qui était une journée sans audience. On peut être ici pour faire l'audience mardi. On est une petite équipe. Personne dans mon équipe est en mesure d'être à deux places en même temps. Donc, si on est ici pour contre-interroger, parce qu'on a plusieurs panels, il y en a d'ailleurs qui n'étaient pas indiqués, je les ai indiqués à l'analyste de la Régie, où on a un contre-interrogatoire à faire. On a encore des questions lorsqu'il y aura le taux de rendement. Bref, si vous voulez qu'on fasse notre travail comme il faut et qu'on fasse une présentation complète et puis en même temps...

M. GILLES BOULIANNE :

Oui, mais votre...

Me HÉLÈNE SICARD :

... mercredi, on ne peut pas préparer tout ça puis être en mesure de le faire mercredi, c'est, disons... De plus, vous me dites que la journée de mercredi, qui devient mardi, peut déborder sur mercredi. Je vous aurais demandé de peut-être considérer, si les intervenants sont disponibles, que les intervenants, plutôt que de faire leur preuve le vendredi, fassent leur preuve le lundi

suisant. À ce moment-là, la preuve de Gaz Métro sera complète et tous les intervenants pourront... Je pense qu'en une journée on peut couvrir la preuve des intervenants, en dehors du taux de rendement, évidemment, si les intervenants étaient disponibles le lundi quatorze (14).

M. GILLES BOULIANNE :

C'est ça. C'est que de la façon qu'est organisé le calendrier là, le lundi, on vous demande de le réserver. Et comme c'est... le lundi, ce serait la dernière partie avant les plaidoiries, effectivement, c'est là qu'il y ait des chances que les preuves des intervenants se... il faut le déduire là, soient présentées lundi le quatorze (14), effectivement, c'est...

Me HÉLÈNE SICARD :

C'est plutôt que, ce que je vous suggère, c'est plutôt que de mettre ça maintenant à mercredi et de constamment redéplacer l'horaire, pourquoi n'envoyons-nous pas toutes les preuves des intervenants tout de suite. Les intervenants à qui j'ai parlé, il y en a qui étaient disponibles le lundi. Puis, on va essayer de rentrer tout ce qui concerne le taux de rendement et le reste de la preuve dans le reste de la semaine. En tout cas...

M. GILLES BOULIANNE :

Écoutez, je vous ai...

Me HÉLÈNE SICARD :

Vous m'avez entendue. Alors, le mercredi...

M. GILLES BOULIANNE :

Je vous ai entendue, mais je ne peux pas prendre de décision tout de suite, j'avais...

Me HÉLÈNE SICARD :

Je comprends ça, mais...

M. GILLES BOULIANNE :

Et je vais vous revenir tantôt sur le suivi...

Me HÉLÈNE SICARD :

Je vous remercie.

M. GILLES BOULIANNE :

... qu'on entend faire quant au calendrier. Maître Neuman, vous avez quelque chose à rajouter, si c'est pour me parler du lundi là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui. Je propose une solution à maître Sicard, c'est... Comme elle est première dans la liste des preuves des intervenants, nous sommes derniers, d'intervertir. Nous, ça nous conviendrait parfaitement le mercredi, alors que justement, à la fin le lundi, on aurait peut-être un problème, ce serait...

M. GILLES BOULIANNE :

J'ai déjà maître Sicard là qui me dit que ce n'est pas possible, donc...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

M. GILLES BOULIANNE :

O.K. On va vous revenir avec le... faire le point sur le prochain calendrier. Vous me permettez avant, Maître Sarault.

Me GUY SARAULT :

Je m'excuse. Je comprends que ça fait beaucoup de choses à écouter en même temps. Monsieur Trahan vient de me dire que, évidemment, il y a une contrainte pour jeudi après-midi, mais à la limite, ce qui serait très inhabituel, il serait disposé, le docteur Booth aussi et monsieur Gorman aussi, à ce que notre preuve en chef sur le taux de rendement soit présentée jeudi soir, à la limite, c'est... jeudi le dix (10) au soir.

Et il y a une chose. Moi, pour un, j'attache beaucoup beaucoup d'importance à la qualité de l'argumentation finale, donc à la préparation de l'argumentation finale. J'avais planifié personnellement prendre la journée de vendredi et probablement le week-end des douze (12)

et treize (13) et la journée du lundi le quatorze (14) pour bien me préparer, préparer des notes et autorités pour remettre à la Régie, comme on le fait. Ça ne se prépare pas en criant « ciseau » ces choses-là. Alors, j'aimerais ça avoir un nombre de jours à peu près équivalent.

Alors, si les plaidoiries pouvaient être décalées un peu, tout dépendant du report dans la fin totale de la preuve, je l'apprécierais beaucoup parce que c'est un gros morceau.

M. GILLES BOULIANNE :

Ça fait partie des éléments sur lesquels on va vous revenir la semaine prochaine, mais soyez assurés, comme on l'a fait dans le calendrier qu'on vous a envoyé, le premier calendrier, il y avait une période pour préparer d'excellentes plaidoiries.

Me GUY SARAULT :

Ah! Il y avait une période pour préparer. Si elles vont être excellentes, bien, ce sera à vous d'en juger.

M. GILLES BOULIANNE :

Merci. Et, ça, justement, on vous revient. La Régie fera le point là sur cette période-là. On prend en considération votre commentaire.

Me VINCENT REGNAULT :

Premièrement, jeudi soir, je suis plus ou moins
chaud à cette idée-là là, mais...

DISCUSSION HORS DOSSIER

Me VINCENT REGNAULT :

Simplement vous dire que, personnellement, le jeudi
soir, c'est loin d'être mon premier choix. Vous
savez à quel point c'est exigeant. Le lendemain
matin, moi, je devrai contre-interroger, ce n'est
pas... c'est loin d'être, comme je disais, mon
premier choix. Mais, bon, je vous laisse décider.

DISCUSSION HORS DOSSIER

M. GILLES BOULIANNE :

On pourrait prendre peut-être un cinq minutes
calmement à mon bureau puis revoir la chose. On
vous revient. Je ne voudrais pas surtout étirer la
matinée, il faut que ce soit productif. On vous
revient peut-être dans dix (10) minutes, donc dix
heures (10 h 00), tiens, et quelque. Merci.

SUSPENSION

10 h 06

M. GILLES BOULIANNE :

Rebonjour, Mesdames, Messieurs. Donc, la Régie a
pris en compte là, on a vérifié à savoir si on
avait toutes les contraintes et, effectivement, ça

a été pris en compte. On va préparer un nouveau calendrier qui va vous être transmis au cours de l'après-midi.

Je puis d'ores et déjà vous annoncer que la possibilité du jeudi soir, que je vous invite à réserver le jeudi soir pour poursuivre les travaux sur le taux de rendement. On a pris en compte votre contrainte, monsieur Regnault, et, en fin de compte, écoutez, on s'attend à ce que l'ensemble des intervenants soient flexibles, puis on va s'ajuster au fur et à mesure là que va procéder l'audience.

Est-ce qu'il y a des commentaires? Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Une question pratique, quand on parle du jeudi soir, vous auriez l'intention de siéger de quelle heure à quelle heure? C'est que...

M. GILLES BOULIANNE :

Sept heures (19 h 00) à neuf heures (21 h 00).

Me HÉLÈNE SICARD :

O.K.

M. GILLES BOULIANNE :

O.K. On vous envoie le calendrier d'ici la fin de la journée. Merci beaucoup. Bonne fin de journée.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
certifie sous mon serment d'office, que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise
par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la
Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin
sténographe officiel